



Femme enceinte désirant obtenir un visa grâce à a la naissance

Par **bertrand m**, le **04/11/2013** à **23:03**

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis francais et ma compagne d'origine africaine sans papiers. Elle m'a quitté en prétextant vouloir un enfant afin d'avoir des papiers pour elle. Elle s'est fait mettre en enceinte et plusieurs plus tard me demande de reconnaitre cet enfant qu'elle porte. Je refuse puisque elle m'a quitté. Peut elle si elle accouche en France obtenir ses papiers ou un visa sous prétexte que l'enfant naîtra en France d'une mère étrangère sans papier ??

Est il nécessaire que l'enfant soit reconnu par un Français pour qu'elle obtienne un visa ou des papiers l'autorisant à vivre sur le sol français.

D'autre part elle essaie d'obtenir une prise en charge de la sécurité sociale pour tous les frais liés à cette grossesse ainsi que pour la suite si elle réside en France légalement.

Peut elle obtenir cette prise en charge??

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **05/11/2013** à **06:07**

Bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre